

#### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025

#### Ordre du jour :

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025

#### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1 Représentations
- 2.2 Courriers

#### 3. Communications du Conseil administratif

- 3.1 Communications
- 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

#### 4. Rapports des Commissions et des délégués

- 4.1 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité, du 4 mars 2025, chemin du Pommier. Régularisation foncière.
- 4.2 Rapport de la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale, du 10 mars 2025, projet de crèche au chemin du Pavillon 2.
- 4.3 Rapport d'information de la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale, du 10 mars 2025.
- 4.4 Rapport d'information du Groupe de travail PDCom, du 10 février et du 17 mars 2025.
- 4.5 Rapport d'information de la Commission Transition, démocratie, du 28 janvier 2025, forum citoyen.
- 4.6 Rapport d'information du Groupement des législatifs de la Rive-droite (GLRD), du 6 février 2025.
- 4.7 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au JUDO / Arts Martiaux Grand-Saconnex, du 6 mars 2025

#### 5. Projet de délibération

- 5.1 Délibération relative aux divisions, cessions et réunion parcellaire par la Ville du GS et la République et Canton de Genève concernant les parcelles n° 1343, n° 1258 et dp1392 de la Commune du Grand-Saconnex.
- 5.2 Délibération relative à la demande de crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une crèche au chemin du Pavillon 2.

#### 6. Propositions du Conseil administratif

#### 7. Grands travaux

#### 8. Motions

8.1 Pour la mise en place d'un parcours découverte au Grand-Saconnex.

#### 9. Résolutions : néant

#### 10. Questions des Conseillers municipaux

#### 11. Propositions des Conseillers municipaux

- 11.1 Pétition en vue d'une audition au Groupe de travail « plan directeur communal »
- 11.2 Autres propositions

#### 12. Communications et divers

12.1 Agenda

12.2 Autres communications / Remarques

#### Personnes présentes :

Mmes et MM. - Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) - Claude BAECHLER (GAG) - Gérard BISE (VERTS) Saïd BOUCHAREB (INDEPENDANT) - Alessia CAVALIERI (CENTRE) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Regula ECKERT (Verts) - Carla EDELENBOS (SOC) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Peta GIROD (CENTRE) - Patrick HULLIGER (INDEPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) - Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) - Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Thierry PONCET (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Carla RUTA (SOC) - Yann SIMETH, Président (SOC) - Carlos SINTADO (VERTS) - Matthieu STEINER (PLR) - Carole STUDER (VERTS) - Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire (PLR) - Oana TOPOR-POP (VERTS)

#### <u>Assistent à la séance</u> :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
 Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
 M. Michel POMATTO, Conseiller administratif

Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil Municipal

#### Absente:

Mme Angelica PRUNCU CUTILE, Vice-Présidente (VERTS)

Le Président ouvre la séance à 20h00 et propose d'effectuer un huis-clos en fin de séance. Le Président fait voter cette proposition.

#### Celle-ci est approuvée par 24 « oui, 0 » non, 1 abstention.

Le Président demande au public s'il a des questions.

Les questions du public sont notées par la Secrétaire et seront reprises au point 10.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2025

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 17 février 2025.

Mme MAMIN TISSOT demande que la première phrase de M. JIMAJA au point 3.1 soit reformulée car elle manque de clarté.

M. JIMAJA confirme qu'il y a un mixte de deux points distincts et propose de changer le texte comme suit :. M. JIMAJA rappelle que la procédure d'approbation des plans (PAP) a abouti. Il annonce que le Fonds de la transition écologique, qui a été voté, est entré en force le 12 février 2025, date de fin du délai référendaire.

#### Celui-ci est approuvé par 23 "oui", 0 "non", 2 abstentions.

#### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

#### 2.1 Représentations

- Le Bureau a représenté le Conseil Municipal aux évènements suivants :
- Débat élections 2025 le 6 mars 2025
- Conférence de M. Alan Roura le 20 mars 2025
- Assemblée générale de la Sirène le 19 février 2025
- Assemblée générale du Douze dix-huit
- Assemblée générale du Football club du Grand-Saconnex
- Assemblée générale des Tambours
- Assemblée générale de Mosaique
- Assemblée générale Samaritains

- Amis du Four à pains
- Soirée du BC Swing

#### 2.2 Courriers

- ACG Décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2024 Centre funéraire de St-Georges
- ACG Décision l'Assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2024 Augmentation de l'enveloppe sportive de CHF 450'000.- à CHF 800'000.-
- M. Gelès arrêts TPG ligne 3.

Le Bureau propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour traitement. Le Président passe au vote :

Celle-ci est acceptée par 24 « oui », 0 « non », 1 abstentions.

#### 3. Communications du Conseil administratif

#### 3.1. Communications

M. JIMAJA informe que le volet n°1 du Fonds de transition écologique financé par le budget de fonctionnement est entré en vigueur le 12 février 2025 ; toutes les subventions accordées dans le cadre de ce projet sont rétroactives au 1er janvier 2025. Concernant Sarasin – Terroux l'information essentielle est le lancement de la procédure de concertation, cette information avait déjà été donnée à certains riverains en début de législature. Le 16 avril prochain une séance d'information va débuter, elle aura lieu à la ferme Sarasin dans la salle de Saconnay. Dans le courant du mois les riverains concernés recevront un courrier ainsi que certaines associations de quartier; cette information sera également visible dans le GSI de ce mois. M. JIMAJA continue avec une information concernant les Marronniers, une concertation sera mise en place afin de recueillir les pratiques, les expériences ainsi que les attentes des habitants de ce quartier et plus largement les habitants de la commune. Le canton de Genève et la commune du Grand-Saconnex avaient mis en place 3 ateliers de concertation durant la phase de préparation du concours d'architecture. Ces ateliers se sont tenus en janvier et février 2025, pour rappel il y a eu 270 contributions. Une synthèse de chaque atelier a été réalisée par le bureau d'architecture « Les Ephémères ». Le résumé sera prochainement disponible sur la plate-forme « participer.ge.ch »,(plateforme publique de participation citoyenne pour Genève et sa région), dans l'onglet « l'Echo des Marronniers, un quartier qui se crée avec vous ! ». Le rapport final sera disponible à la fin du mois d'avril 2025.

Mme PORTIER présente Monsieur Marc LAMBERCY à qui elle demande de se lever. Elle informe qu'il a repris le poste de Chef de service de la Voirie, il est employé depuis 30 ans dans la commune, Mme PORTIER le félicite. De plus elle indique que le nouveau règlement du Conseil municipal a été validé ; elle donne lecture de la décision reçue de Mme KAST (voir annexe I). Finalement Mme PORTIER informe que la séance d'installation du Conseil municipal a été arrêtée par l'Etat au lundi 2 juin 2025. M. POMATTO informe que le délai référendaire concernant le projet de loi voté par le Grand Conseil est arrivé à échéance et que la subvention de CHF 5Mio ainsi que les CHF 750'000.- de frais de fonctionnement annuel pour le Musée de BD sont entrés en force.

#### 3.2 Suspens du Conseil municipal

La parole n'étant pas demandée le Président passe au point suivant.

#### 4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission Aménagement du territoire, mobilité, du 4 mars 2025, chemin du Pommier. Régularisation foncière

Le Président demande à Mme ECKERT de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

M. PASCHE demande plus de clarté concernant le paragraphe n° 3 et de le rectifier comme suit:

Aujourd'hui, il reste à rectifier le foncier côté Nord du chemin du Pommier pour que le tracé du nouveau trottoir soit conforme à la réalité du terrain. Ce qui implique des divisions, des cessions, une réunion et des incorporations de parcelles au domaine public communal, selon le tableau de mutation no12/2020 établi le 6 mars 2024. s 4 parcelles au domaine publique communale.

Mme ECKERT demande l'accord à M. JIMAJA, Conseiller administratif.

M. JIMAJA accorde ce changement.

Le Président fait voter le rapport avec les modifications demandées.

#### Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Rapport de la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale, du 10 mars 2025, projet de crèche au chemin du Pavillon 2

Le Président passe la présidence à la Secrétaire Mme TISSOT-BUCHOUX.

La Secrétaire demande à M. SIMETH de lire son rapport qui n'a rien à ajouter.

La Secrétaire ouvre la discussion.

Mme MAMIN-TISSOT indique que le parti « Le Centre » va approuver cette délibération, cependant le budget est plus beaucoup plus conséquent que celui énoncé lors de l'étude de ce projet. Elle demande au Conseil administratif de négocier les tarifs et suggère un bon suivi des travaux.

La Secrétaire fait voter le rapport

#### Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.3 <u>Rapport d'information de la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale, du 10 mars 2025.</u>
La Secrétaire demande à M. SIMETH de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter
La Secrétaire ouvre la discussion.

Mme GIROD prend la parole en tant que Présidente de la Commission de la Cohésion sociale, et remercie le rapporteur ad intérim pour ce rapport complet. Elle rend toutefois attentif sur le fait que le n° 44 du Pommier pourrait être vendu.

La Secrétaire Mme TISSOT-BUCHOUX redonne la présidence au Président M. SIMETH.

4.4 Rapport d'information du Groupe de travail PDCom, du 10 février et du 17 mars 2025.

Le Président demande à M. JIMAJA de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter mais précise que les courriers sont en cours de préparation et seront expédiés prochainement.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au point suivant.

4.5 Rapport d'information de la Commission Transition, démocratie, du 28 janvier 2025, forum citoyen.

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au point suivant.

4.6 Rapport d'information du Groupement des législatifs de la Rive-droite (GLRD), du 6 février 2025. Le Président demande à M. PONCET de lire son rapport, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PERROTIN-DURET soulève que « Susette » s'orthographie avec s et non z. De plus elle revient sur le point concernant la campagne de sécurité et étonnée qu'aucun des faits divers signalés dernièrement n'y sont mentionnés.

Le Président qui fait partie du GLRD, répond que des faits divers ont déjà été relatés dans des précédents rapports. Les derniers faits divers qui sont survenus après la séance du 6 février 2025 seront transmis lors de la prochaine séance du GLRD.

### 4.7 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au JUDO / Arts Martiaux Grand-Saconnex, du 6 mars 2025.

Le Président demande à Mme CAVALIERI de lire le rapport, qui ajoute que la séance a eu lieu le même soir que celle du débat de législature ce qui explique l'absence des membres du Conseil administratif. Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE revient sur la somme de CHF 4'000.- dédiée à la rénovation du plancher et demande si ce n'est pas à la Commune de prendre en charge cette rénovation.

M. POMATTO répond que c'est effectivement à la Commune de prendre en charge ce genre de travaux, toutefois le club doit en faire la démarche auprès de la Mairie pour en bénéficier.

Le Président demande à la secrétaire en charge du municipal de corriger l'orthographe de Mme BUCHO°BUSCHBECK sur la 2ème page du rapport.

#### 5. Projets de délibérations

5.1 <u>Délibération relative aux divisions, cessions et réunion parcellaire par la Ville du GS et la République et Canton de Genève concernant les parcelles n° 1343, n° 1258 et dp1392 de la Commune du Grand-Saconnex</u>

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

#### Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA qui indique que toutes les informations sont dans le rapport. Il précise toutefois que chaque m2 que la Commune doit céder ou échanger à un tiers doit passer en Conseil municipal au préalable, c'est pourquoi ce soir M. JIMAJA demande d'accepter cette délibération.

La parole n'étant pas demandée le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération.

Le Président passe au vote de la délibération.

#### Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

5.2 <u>Délibération relative à la demande de crédit pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une crèche au chemin du Pavillon 2</u>

Le Président fait voter l'entrée en matière de la délibération.

#### Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. POMATTO qui commente la présentation projetée (voir annexe II).

La parole n'étant pas demandée le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la délibération. Le Président passe au vote de la délibération.

#### Celle-ci est acceptée par 24 « oui », 0 « non », 1 abstention.

#### 6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA informe que suite à la dernière séance de Commission Aménagement du territoire et mobilité, le report de comptage de trafic de la route des Nations avec les dates du comptage sera prochainement disponible.

Mme PORTIER n'a pas de proposition.

M. POMATTO rappelle que les prochaines séances de Commission des Finances sont fixées au 2, 7 et 8 avril 2025. Il rappelle que la version imprimée des comptes en format A3 est disponible à la Mairie jusqu'au 27 mars 2025.

#### 7. Grands travaux

M. JIMAJA revient sur la cause de la fermeture momentanée du tunnel des Nations et indique que les autorités l'ont fermé pour des raisons de sécurité, en raison de présence de piétons ou de cyclistes dans ledit tunnel.

#### 8. Motions:

#### 8.1 Pour la mise en place d'un parcours découverte au Grand-Saconnex.

Le Président demande à Mme ANDRIS-BEAUBRUN du parti des Verts de lire la motion.

Le Président ouvre la discussion

Mme PERROTIN-DURET demande si un budget a été fait concernant ce projet et si l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite a été pris en considération, car elle estime que ces adaptations seraient compliquées et couteuses.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN indique que c'est au Conseil administratif de premièrement décider si les différents parcours doivent être payant ou gratuit. De plus il est prévu de créer des parcours spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes avec des poussettes.

M. BAECHLER demande si ce projet a été chiffré et si un budget a été élaboré.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN précise que cette motion est une demande au Conseil administratif afin qu'il étudie cette initiative.

Mme MAMIN-TISSOT remercie les Verts pour cette motion bien détaillée. Toutefois elle demande de changer le premier paragraphe de la deuxième page en mentionnant « d'étudier la mise en place ... » et non « de mettre en place ».

Mme MICHAUD-ANSERMET rejoint Mme MAMIN-TISSOT sur sa dernière demande. Elle ajoute que le projet qui n'est pas chiffré est trop vague pour accepter cette motion.

Mme PORTIER ajoute que le service des parcs travaille actuellement sur des projets de balades sur divers thèmes, dont les arbres majestueux et les totems.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN suite aux remarques de Mme MAMIN-TISSOT confirme qu'elle demande au Conseil administratif de bien vouloir « étudier la mise en place de ce projet » et demande le maintien de la motion.

Mme GIROD informe que ce projet est plus qu'une simple balade mais plutôt un parcours historique qui doit être préparé avec le concours de la Mémoire du Grand-Saconnex.

M. BOUCHARED ajoute qu'un parcours de ce type avait déjà vu le jour au Grand-Saconnex, il espère que si des plans sont imprimés, ils le seront en Suisse et non en France comme la dernière fois.

Le Président fait voter le report de la motion au prochain Conseil municipal.

#### Celle-ci est refusée par 6 « oui », 14 « non », 5 abstentions.

Le Président fait voter la motion avec le changement du 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 2 à savoir : « d'étudier la possibilité de mettre en place ».

Celle-ci est acceptée par 18 « oui », 3 « non », 4 abstentions.

#### 9. Résolutions : néant

#### 10. Questions des Conseillers municipaux

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire les questions du public.

Mme CHEVASSUS: ainsi que l'annonce la Tribune de Genève aujourd'hui, nous avons appris l'interpellation d'une candidate des Verts pour trafic de drogues. Les faits sont suffisamment graves pour que l'on se pose la question de savoir si la campagne électorale des Verts a été financée par cette élue et tant que nous n'avons pas la certitude qu'il n'y a pas d'argent issu de cette origine utilisé dans

cette campagne électorale, nous demandons l'annulation du premier tour de cette élection et appelons à un audit officiel des comptes du Parti des Verts.

M. JIMAJA confirme que les faits sont graves et que le mal est fait tant pour la Commune que pour le parti des Verts, toutefois la présomption d'innocence prévaut. Un courrier sera envoyé demain au Procureur général de la part du Conseil administratif, qui a pour rôle de se baser sur des informations sûres. Il rappelle qu'une loi n'autorise aucun don anonyme. M. JIMAJA conclut en indiquant que cela concerne désormais les représentants des Verts.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN répond à la question du public et précise que le parti des Verts du Grand-Saconnex est prêt à publier l'ensemble des comptes à la justice si nécessaire. Les recettes du parti des Verts comme celles des autres partis de la commune se composent du versement annuel de la Commune, des jetons des Conseillères et Conseillers municipaux versés à ses membres et de la rétribution perçue par le Conseiller administratif vert. De plus, elle ajoute que le parti des Verts n'a jamais reçu de don et a toujours fait preuve de transparence sur son site.

M. PORTIER demande à nouveau si la commune a des nouvelles à propos de l'étude des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si la fabrication du deuxième banc qui est prévu au parc Sarasin est terminée et quand sera-t-il installé?

Mme PORTIER confirme que la fabrication du banc est terminée et qu'il sera prochainement installé. De plus, elle indique que deux bancs supplémentaires vont également être installés au Marais et au Stade du Blanché.

#### 11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Pétition en vue d'une audition au Groupe de travail « plan directeur communal »

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la pétition.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande le nom des associations.

Le Président répond que ce sont les associations AHCB et A3S.

M. JIMAJA est tout d'abord satisfait que le PDCom intéresse les gens, il ajoute que suite aux observations reçues de la part des citoyens notamment du Marais, M. SANDOZ du SATPE et lui-même ont été reçu par le Conseiller d'Etat le 11 mars dernier. Le Grand-Saconnex souhaite préserver une zone de verdure, c'est pourquoi la commune n'a pas validé l'accueil d'une école spécialisée, même si la cause reste noble. Comme mentionné au point 6 de ce procès-verbal, il rappelle qu'un tableau du report de comptage de trafic de la route des Nations suivra. M. JIMAJA ajoute que le lancement de concertation concernant le chemin Sarasin débutera le 16 avril prochain. Il conclut par le fait qu'il appartient aux membres du Conseil municipal de laisser le Conseil administratif recevoir des associations et des personnes morales.

M. PORTIER propose que la Commission reçoive et écoute les associations afin d'avoir un dialogue et que des réponses soient données, la Commune pourra dès lors avancer et clore ce dossier.

M. BAECHLER est également d'accord de recevoir ces associations en commission. De plus il demande un vote à bulletin secret.

Mme EDELENBOS indique que le Groupe de travail du PDCom s'est récemment réuni et que les commentaires de ces associations ont été étudiés et les réponses validées. Le projet PDCom tel quel a été validé et sera envoyé à l'Etat pour être adopté avant l'été ; une nouvelle séance d'audition ne ferait que retarder son avancement. Mme EDELENBOS est contre cette audition.

Mme MAMIN-TISSOT indique que les pétitionnaires sont à l'écoute et ont entendu durant cette séance ce qui a été retranscris dans le rapport. Toutefois elle propose qu'une audition des associations soit organisée et ainsi éviter un éventuel référendum.

M. STEINER confirme que par respect d'un groupe de citoyens et au nom de la démocratie il est pertinent de recevoir ces personnes.

Mme PORTIER indique qu'un vote à bulletin secret ne fait pas partie du règlement.

M. BOUCHARED corrobore sur le fait que démocratiquement une audition qui est demandée doit être avalisée. Il ajoute que chacun, chacune est en droit d'obtenir une réponse orale et/ou écrite.

Mme GIROD rappelle que ce sont des associations importantes qui sont très concernées par le bienêtre de la Commune, elle afflue dans le sens d'auditionner ces associations.

M. HULLIGER demande à M. BAECHLER si c'est un vote nominal qu'il souhaite avoir, vu que le vote à bulletin secret n'est pas possible.

M. BAECHLER confirme d'avoir un vote nominal, il est suivi par 3 autres membres du Conseil municipal. Le Président passe au vote nominal de la pétition:

Pascale ANDRIS BEAUBRUN ABSTENTION

Claude BAECHLER OUI

Gérard BISE ABSTENTION

Said BOUCHAREB OUI
Alessia CAVALIERI OUI

Jean-Claude CUDRE ABSTENTION

Regula ECKERT NON
Carla EDELENBOS NON
Cruz Melchor EYA NCHAMA NON
Peta GIROD OUI
Patrick HULLIGER NON
Francine MAMIN OUI

Eliane MICHAUD ANSERMET ABSTENTION

Corinne MONNIER OUI
Marc PASCHE OUI
Claudine PERROTIN DURET OUI

Thierry PONCET ABSTENTION

Eric PORTIER OUI

Antonio PRIETO ABSTENTION
Carla RUTA ABSTENTION
Carlos SINTADO ABSTENTION

Matthieu STEINER OUI

Carole STUDER ABSTENTION

Valérie TISSOT-BUCHOUX OUI

Oana TOPOR-POP ABSTENTION

#### Celle-ci est acceptée par 11 « oui », 4 « non », 10 abstentions.

#### 11.2 Autres propositions

Mme CAVALIERI revient sur la réponse du Conseil administratif concernant sa Motion orale du 27 janvier 2025 et, propose que le Conseil administratif approche l'Association des parents d'élèves (APE) ainsi que les Directrices et Directeurs d'écoles afin de savoir s'il y une demande de la part des parents d'une garde d'enfants avant les cours.

M. BAECHLER propose de faire une étude pour la mise en place de batteries de stockage, afin de réutiliser l'énergie accumulées durant la nuit ou durant les périodes creuses, avec une possibilité de rachat de l'énergie par les SIG. A titre de faire un parallèle avec la demande de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, comme demandé par M. PORTIER

#### 12. Communications et divers

#### 12.1 Agenda des manifestations

- Invitation à la finale de la coupe Suisse de basketball Les Lions de Genève à Berne samedi 5 avril 2025
- Concert de gala pour le 125e anniversaire de la Sirène samedi 12 avril 2025
- Courses pédestre « A travers le Coteau » 46ème édition samedi 12 avril 2025
- Repas de fin de législature, mercredi 4 juin 2025

#### 12.2 <u>Autres communications / Remarques</u>

Mme MAMIN-TISSOT tient à remercier le BC Swing pour sa soirée et félicite le comité pour son savoir-faire ; elle congratule également les bénévoles, les danseurs, ainsi que cette belle cohésion entre les différentes générations ; de plus elle félicite le club pour leurs multiples talents ainsi que les médailles reçues lors de divers concours en lien avec le rock et boogie-woogie; elle précise que le BC Swing a été dix fois sur le podium en Suisse et lors de nombreux concours Européens et Internationaux.

La parole n'étant plus demandée, Le Président lève la séance publique à 22h00.

Valérie TISSOT-BUCHOUX La Secrétaire Yann SIMETH Le Président

#### Annexe I



No dossier: 1107/2024

### DÉCISION du 10 FEV. 2025

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Grand-Saconnex du 02 décembre 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

#### LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

#### DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Grand-Saconnex du 02 décembre 2024, portant sur:

la modification du règlement du Conseil municipal de la Ville du Grand-Saconnex

#### est approuvée avec les remarques suivantes:

- 1. La mention à la page de titre que le présent règlement est adopté par arrêté du Conseil d'Etat est incorrecte. Le règlement est adopté par décision départementale.
- 2. Les naturalisations ne seront plus adoptées par délibérations du Conseil municipal dès l'entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'administration des communes (LAC; B 6 05) en date du 1er juin 2025, mais feront l'objet de résolutions. Aussi, les articles 3 al. 2 1ère phrase, 32 al. 1 let. a et 85 al. 5 du règlement devront être supprimés par le Conseil administratif, qui devra en informer le conseil municipal, lors d'une prochaine séance. En procédant ainsi, un nouveau vote du conseil municipal n'est pas nécessaire. Quant à l'article 18 qui prévoit que le président du conseil municipal vote sur les naturalisations, il est laissé au libre choix de la commune de le maintenir ou non, au vu des explications qui précèdent.

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

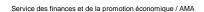
Communiquée à : la commune de Grand-Saconnex SAFCO

#### Annexe II



# Projet crèche «Pavillon» Conseil municipal

24.03.2025







### Table des matières



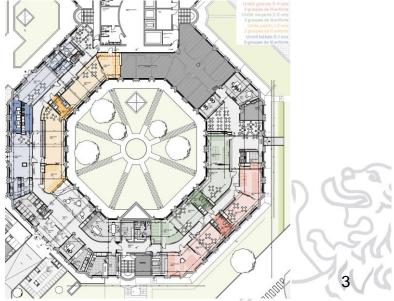
PRÉSENTATION GÉNÉRALE



**CALENDRIER** 









### Présentation générale





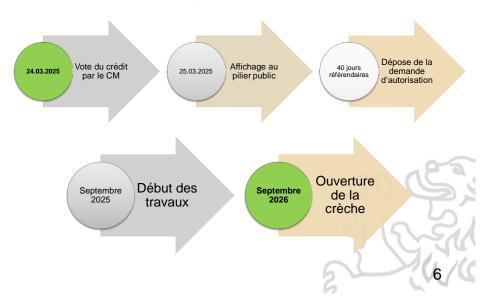
### Présentation générale

Investissement						
Туре	Surface [m2]	CHF/m2	To	otal	%	
Amén. Intérieur + extérieur	1'060+535 = 1'5	95	1'834	2'924'757.0	2	
Aménagement mobilier				200'000.0	0	
Total				3'124'757.0	2	
Répartition des travaux						
Propriétaire (sur intérieur)	10	060	1081	1'145'860.0	0 3	6.7%
Commune				1'978'897.0	2 6	3.3%
				3'124'757.0	2	

Arrondi à CHF 1'980'000.-



### **Prochaine étapes**





## Merci pour votre attention



Service des finances et de la promotion économique / AMA